

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien présenté par la Société Garonne et Canal Energies (filiale du groupe VALOREM)
sur les communes de Finhan, Montbartier et Montech

Par arrêté n°82-2017-12-7-002 du 7 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée d'un mois, est prescrite **du 3 janvier 2018 au 5 février 2018 inclus sur les communes de Finhan, Montbartier, Montech.**

Au terme de la procédure, une autorisation unique portant sur les volets suivants : autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, permis de construire, autorisation d'exploiter au titre du code de l'énergie, approbation de projet d'ouvrage privé de raccordement et dérogation à la destruction des espèces protégées, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

La commission d'enquête est présidée par M. Michel SABLAYROLLES, géomètre expert en retraite, assisté de Mme Christine FAURE, architecte et M. Jean-Paul GAYRARD commissaire de police honoraire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Enquete-et-consultation-publique>. Le public y pourra formuler ses observations en utilisant le bouton « réagir à cet article » ;
- sur support papier, en mairies de Finhan, Montbartier et Montech sièges de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- depuis un poste informatique, via le site internet de la préfecture, dans les mairies de Finhan et de Montbartier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la Cyber-base de Montech sise 21 rue de l'usine du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier comprend notamment les pièces suivantes : l'étude d'impact et son résumé non-technique, l'étude de dangers, la demande Approbation de construction et de l'exploitation d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité, la demande de permis de construire, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis du CNPN.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au siège de l'enquête : Mairie de Finhan, 1, rue Tessié Solier 82700 FINHAN, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, siègera :

- en mairie de Finhan : de 9 h à 12 h le samedi 6 janvier et le vendredi 2 février 2018
- en mairie de Montbartier de 14 h à 17 h, le mercredi 17 janvier 2018
- en mairie de Montech, de 14 h à 17 h le jeudi 11 janvier 2018 et de 9 h à 12 h le samedi 27 janvier 2018

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans les mairies de Finhan, Montbartier et Montech ainsi que sur le site internet de la préfecture à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Jean-François SEUL, Chef de projet, à l'adresse suivante : VALOREM, 30 rue Georges Brassens -11000 CARCASSONNE, -Tél : 04 68 10 39 46